

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

NAMUR

Scrutin du

2017 11 05

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

NAMUR

Municipalité

par Cathy Viens, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : maire, conseiller #1, conseiller #2, conseiller #3
conseiller #4, conseiller #5, conseiller #6

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 09 22 au 2017 10 06
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>
	<u>vendredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>

À NOTER - Le vendredi 2017 10 06 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,
un scrutin sera tenu le :

2017 11 05
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 10 29
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
2017 10 18
année mois jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :
2017 10 20
année mois jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
2017 11 03
année mois jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
2017 10 30
année mois jour

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Annie Decelles

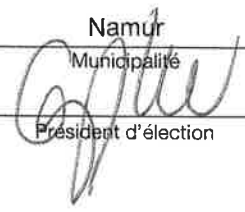
6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Adjoint
Adresse : <u>996, Centenaire</u>	Adresse : _____
<u>Namur, Québec, J0V 1N0</u>	_____
<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">819 426-2457</div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> </div>
Ind. rég. Numéro de téléphone	Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature
Donné à _____, le

2017	08	22
année	mois	jour

Namur
Municipalité

Président d'élection